Image not found or type unknown

Renseignements carte de séjour "vie familiale vie privée"

Par **Dalil**, le **29/05/2012** à **03:36**

Bonjour,

Je souhaiterais svp savoir si je peux déposer une demande de carte de séjour "vie familiale vie privée" ou non ? et si c'est oui , quelles sont mes chances de l'avoir ?

Je suis Algérien , entré en France en septembre 2008 pour poursuivre mes études (mais en réalité pour m'occuper de mes grands parents aussi). Explication : mon grand père a eu un AVC en janvier 2008 et est placé en long séjour dans un centre hospitalier pour une rééducation (il y est toujours à ce jours). Par conséquent, ma grand mère s'est retrouvée seule à la maison , ne sachant ni lire, ni écrire et ni parler français.(elle dépendait totalement de mon grand-père).

De 2008 à 2011, j'ai obtenu trois diplômes (licence 3 , master 1 R et master 2 pro). Actuellement, je suis en master 2 R. De 2008 également à ce jour, je réside chez ma grand-mère (je m'occupe des courses, je gère son courrier, je m'occupe de sa santé (visite chez le médecin traitant, achat de ses médicaments, prises de sang et pas mal de choses sauf financièrement car elle touche une somme d'argent de mon grand-père chaque mois et le loyer et toutes les charges sont payés par lui également.) Je m'occupe aussi de mon grand-père en le sortant se balader une fois par semaine et en lui rendant visite régulièrement pour lui apporter ce dont il manque.

Depuis mon entrée en France , j'ai toujours travaillé à temps partiel, payer mes transports, ma sécurité sociale, mes impôts , etc . Actuellement, je travaille aussi à temps partiel mais pas dans mon domaine de formation et le métier que j'exerce n'est pas dans la liste des métiers dit en tension.(donc c'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas faire de changement de

situation , risqué à mon avis). En Algérie, le seul lien familial que j'ai c'est celui avec ma mère et ma demi sœur (mon père m'a abandonné et a quitté ma mère quand j'avais 2 ans et c'est toujours elle qui m'a pris en charge).

Compte tenu des liens que j'ai ici avec mes grands-parents et du seul contact que j'ai ma famille en Algérie , pourrais-je demander la carte vie familiale vie privée ? quelles sont mes chances de l'avoir ?

Merci d''avance pour vos éventuelles réponses.

Dalil

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés